

LISTE DES DELIBERATIONS

de la réunion du Conseil Municipal du 4 MAI 2023

L'an deux mil vingt-trois, le quatre MAI à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de LA REORTHE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Magalie GROLLEAU.

Date de convocation : 22 Avril 2023

PRÉSENTS : GROLLEAU Magalie, FORTIN Christophe, RENOU Paule, BENIT Julien, TEBAST Jacqueline, FOURNIER Laurent, DASSOT Maryline, GAUTRON Julien, TETRAULT Maryse, COULAIS Jérôme, REMPILLON Michel, ROBERT Carine

EXCUSÉS : MERCIER Olivier, AUBRY Marina, MERLET Serge

Secrétaire de séance : ROBERT Carine

Nombre de conseillers : En exercice : 15

Présents : 12

Votants : 12

Au cours de sa séance du 4 Mai 2023, le Conseil Municipal a :

- désigné comme Secrétaire de séance Madame Carine ROBERT
- approuvé le procès-verbal du Conseil Municipal du 28 Mars 2023

Intercommunalité :

1. SIVU du Transport Scolaire de Sainte Hermine :

➤ Modification des statuts du Syndicat

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

Modification de l'organisateur principal : LA REGION PAYS DE LA LOIRE

- Approuve la modification de l'organisateur principal

Modification des ressources du syndicat :

- Approuve la modification des ressources du syndicat comme suit :
 - ♦ Les frais de gestion par la Région Pays de la Loire déterminés vis-à-vis du nombre d'élèves transportés,
 - ♦ Les participations des Communes déterminées au prorata du nombre d'élèves transportés, originaires de chaque Commune et présents à la rentrée scolaire précédant l'exercice comptable.
- AUTORISE Madame le Maire à prendre toutes les dispositions relatives à l'exécution de la présente délibération.

Ressources Humaines :

2. Recours à l'apprentissage

Considérant que l'avis du Comité Social Territorial (CST) est obligatoire avant que le Conseil délibère,
Le Conseil Municipal émet un avis favorable au recours à un contrat d'apprentissage pour le Service Administratif à compter de Septembre 2023 pour une durée de 2 ans.

3. Renouvellement de la mise à disposition d'un agent auprès de la Commune de Saint Juire Champgillon à compter du 1^{er} Septembre 2023

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Accepte les modalités financières de cette nouvelle mise à disposition à compter du 1^{er} Septembre 2023 pour une durée de 3 ans,

- Donne l'autorisation à Madame le Maire de signer, pour l'agent concerné, la convention de mise à disposition de personnel avec la commune de Saint Juire Champgillon.

4. Recours à un CDD accroissement temporaire d'activité sur le temps de la pause méridienne – avenant à passer prolongeant la durée

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Autorise la passation d'un avenant au Contrat à Durée Déterminée en date du 28/12/2022 portant la durée jusqu'au 7 Juillet 2023,
- Donne l'autorisation à Madame le Maire de signer l'avenant en question.

Affaires financières :

5. Fixation des règles d'amortissement comptable – Dérogation au principe de prorata temporis suite au passage à la M57 au 1^{er} Janvier 2023

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide l'application de la dérogation au principe de la règle du prorata temporis pour le calcul des amortissements pratiqués par la Collectivité à compter du 1er Janvier 2023.

6. Demandes de subventions :

✓ Auprès de la Région des Pays de Loire pour l'installation d'un abris bus

Le Conseil Municipal, DECIDE à l'unanimité :

- De valider le projet d'installation d'un nouvel abris-bus sur la commune,
- De valider le plan de financement qui s'élève à 1 619.60 € HT,
- De solliciter une subvention auprès de la Région des Pays de Loire

✓ Auprès du Département de la Vendée pour les travaux du lavoir du bourg

Le Conseil Municipal, DECIDE à l'unanimité :

- De valider le projet de restauration du lavoir du bourg,
- De valider le plan de financement qui s'élève à 17 713.68 € HT,
- De solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental de la Vendée

✓ Auprès du Département de la Vendée au titre des amendes de police

Le Conseil Municipal, DECIDE à l'unanimité :

- De valider les projets de sécurisation suivants :
 - Le renforcement de la signalisation aux abords des coussins berlinois déjà mis en place avec une Zone 30, Rue de la Poirasse et Rue du Lac,
 - Le renforcement de la visibilité au carrefour de la Route de la Bouillée et de la Rue du Guériteau,
 - La pose de deux chicanes en Zone 30 pour une réduction de la vitesse en zone résidentielle, Route du Champ des Fiefs.
- De valider le plan de financement qui s'élève à 4 642 € HT,
- De solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental de la Vendée

✓ Auprès de la CAF pour l'aménagement de la cour de l'accueil périscolaire

Le Conseil Municipal, DECIDE à l'unanimité :

- De valider le projet d'aménagement de la cour de l'accueil périscolaire (structure avec voile d'ombrage) et l'achat d'équipement (jeux extérieurs),
- De valider le plan de financement qui s'élève à 16 915.94 € HT,
- De solliciter une subvention auprès de la CAF de la Vendée

7. Affectation et distribution des revenus 2022 des terres des Bois Gâts

Le Conseil Municipal, à l'unanimité DECIDE :

- D'arrêter le nombre des ayants droits à 412,
- De fixer à 6 euros 75 la part de chacun des ayants droits,

- De charger Madame le Maire de mener à bien la distribution des revenus qui se fera en Mairie du 11 au 21 Juillet 2023.

8. Présentation et vote d'une décision modificative et virements de crédits n°1 au budget principal

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Accepte la proposition de virement de crédits n° 1 au Budget Principal comme suit en recettes de la Section d'Investissement :

Article 13461 – DETR	+ 170 821.65 €
Article 1641 – Emprunts en euros	- 170 821.65 €

Affaires diverses :

9. Compte rendu des décisions prises dans le cadre des délégations accordées au Maire

Le Conseil Municipal a pris acte des décisions prises dans le cadre des délégations accordées au Maire concernant les différents devis engagés et l'exercice du droit de préemption.

Fait à la Réorthe, le 10 Mai 2023

Le Maire, **Magalie GROLLEAU**

